Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_153-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_153

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Transports et Mobilités Durables

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Régie des transports : bilan d'activités 2019

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Karine ALSTERS

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_153-DE

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la publication du bilan annuel d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Dracénie Provence Verdon agglomération exploite le réseau de transport urbain sur la commune de Draguignan en régie directe et confie les autres prestations de lignes régulières, scolaires et de transport à la demande à des entreprises prestataires de marchés publics.

Le bilan, présenté dans le document joint à la présente délibération, tient compte de l'ensemble de l'activité du réseau de transport Ted Bus pour l'année 2019.

Il comprend :
- la présentation du réseau de transport collectif communautaire ;
- les actions menées ;
- les indicateurs techniques ;
- les indicateurs financiers.

Il en ressort les points clefs suivants :
- 10 lignes régulières + 1 ligne régionale Zou ! ;
- 63 circuits scolaires ;
- 3 zones de transport à la demande ;
- 1 549 181 kilomètres parcourus tous services confondus ;
- 2 pôles d'échanges (Gare routière de Draguignan et gare ferroviaire des Arcs/Draguignan) ;
- 694 053 voyageurs (+10,5 % par rapport à 2018) ;
- 8,8M€ de dépenses d'exploitation pour 10,4M€ de recettes ;
- 550K€ de dépenses d'investissement pour 1,2M€ de recettes ;
- une gamme tarifaire inchangée depuis 2014.

Les faits marquants à retenir sont les suivants :
- fonctionnement du nouveau réseau mis en service en septembre 2018 sur une année pleine ;
- mise en service de la navette électrique de Cœur de Ville à Draguignan ;
- journée du transport public ;
- bilan et actualisation du Schéma d'Accessibilité Programmée ;
- adoption du plan de transition énergétique et conversion de la flotte de véhicules avec recours au Gaz Naturel Véhicules (GNV) soit 25% du parc de véhicules.

Les atouts du GNV bénéficient au plus grand nombre et représentent :
- une réduction de 8% des émissions de CO2 ;
- une réduction de 96% d'émission de particules ;
- une réduction de 53% d'émission d'oxyde d'azote ;
- une réduction de 50% de pollution sonore.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_153-DE

En conséquence et au vu de la présentation devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et de l'avis favorable de la Commission "Aménagement du territoire et redynamisation des cœurs de ville et villages" réunies respectivement le 29 septembre et le 5 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière, pour l'année 2019,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.